

<http://www.snetap-fsu.fr/Rapport-de-l-Assemblee-Nationale-sur-l-enseignement-agricole-Juin-2022.html>



Rapport de l'Assemblée Nationale sur l'enseignement agricole - Juin 2022

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - Budget de l'EAP -

Date de mise en ligne : vendredi 15 juillet 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

« De l'enseignement agricole aux métiers du vivant, oser une filière d'excellence à la française »

Rapport conduit en 2021/2022 par les député.es Catherine Osson, députée du Nord et Luc Geismar, député de Loire Atlantique, mandaté.es par le premier ministre Castex.

Remis à Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 9 juin 2022.

Ce rapport est constitué de 3 parties :

- orientation des élèves ;
- renouveau pour les méthodes d'enseignement et relations avec les acteurs du territoire ;
- moyens à mettre en place pour rester une voie d'excellence.

Il a donné lieu à 20 recommandations.

Le SNETAP-FSU a été auditionné le 11 janvier 2022, par les deux député.es, et a fait suivre une contribution écrite.

â€” > Cette note vise à mettre en lumière certaines des recommandations qui nous paraissent être fondamentales et non mises en œuvre à ce jour, qui correspondent ou font écho à certaines de nos revendications, et celles qui sont contraires au modèle d'enseignement que le SNETAP-FSU défend.

L'ensemble du rapport est consultable avec le lien suivant : <https://depute-geismar.fr/rapport-mission-parlementaire/>

1 – Les recommandations que nous soutenons : des moyens à conforter, des concurrences à réguler, des mesures pour les défis à relever :

- **Recommandation 6 :**

Pour « cultiver l'attractivité » le rapport met en évidence les spécificités de l'enseignement agricole et plus particulièrement la spécialité Biologie- Écologie.

Or le rapport pointe les effets négatifs de la réforme Blanquer du bac qui ne permet pas d'offrir autant de spécialités qu'à l'[EN](#) et par conséquent les familles vont choisir un établissement de l'[EN](#) qui offre un panel plus important. Cette réforme a conduit à une baisse d'effectifs et d'attractivité.

De même, une offre élargie à l'enseignement de la spécialité « sciences économiques et sociales » est portée avec intérêt.

Le SNETAP-FSU soutient la proposition 6 qui consiste à rendre attractif l'EA en s'appuyant sur la spécialité Biologie-Ecologie du bac général et technologique et en poursuivant l'ouverture de palette de formations et options spécifiques. Cela met en évidence le besoin de moyens supplémentaires. Les conditions du retour de l'agronomie en filière générale se doivent également d'être observées.

- **Recommandation 11 :**

Elle met en avant la nécessaire collaboration avec les services de l'EN, la [DRAAF](#) et les Conseils Régionaux afin de réguler le système de formation et notamment avec le contexte de développement de l'apprentissage...

Le SNETAP-FSU soutient cette proposition au vu des concurrences et des ouvertures multiples dans le champ du privé dans le domaine de l'apprentissage suite à la loi Pénicaud.

- **Recommandations 12 et 13 :**

Pour accompagner les transformations du monde agricole et pour relever tous les défis sociétaux environnementaux et alimentaires, le rapport met en avant les nécessaires collaborations avec la recherche, l'enseignement supérieur et le développement. Il préconise de renforcer la mission d'innovation de l'EA.

De plus, afin d'accompagner les « entrepreneurs ruraux actuels et futurs », la mission pointe la nécessité de « créer des incubateurs dans l'EA, de participer aux réseaux des espaces tests et tiers lieux ».

Le SNETAP-FSU porte aussi cette demande et l'a faite valoir dans la rédaction en cours du projet stratégique et du 7ème schéma national des formations (schéma qui va donner les orientations de l'EA pour les 5 années à venir).

2 - Les recommandations que nous contestons : blocs de compétence, rapprochement public/privé, mixage des publics, autonomie des établissements, formations hybrides et à distance, suppression des CFAA/[CFPPA](#) au profit d'un seul centre...

- **Recommandation 10 :**
une vision purement utilitariste de la formation

Elle souligne l'importance de la rénovation des diplômes conduite actuellement, avec la nécessité de poursuivre cette rénovation en blocs de compétences tout en laissant une large part d'autonomie aux établissements dans les volumes horaires.

Cette vision utilitariste de l'enseignement devant s'appuyer sur l'adaptation aux besoins de compétences de proximité laisse craindre un enseignement et des diplômes à la carte. **C'est ici une vision opportuniste et purement adéquationniste de l'enseignement que le SNETAP-FSU conteste.**

- **Recommandations 14 et 19 :**
enseignement public et enseignement privé, une plus-value selon les rapporteurs.

Une ligne rouge est ici franchie selon le SNETAP-FSU !

Le rapport dans sa recommandation 14 fait l'éloge de l'EA et de cette soit disant complémentarité avec le privé fort de 60 % d'effectif élèves ! La recommandation vise à conforter toutes les complémentarités. De même dans la recommandation 19, un pas de plus est fait dans l'atteinte à la laïcité par le fait de proposer « des synergies public/privé avec des sections communes, des ateliers communs ».

- **Recommandation 15 :**

La mission propose d'encourager les formations à distance et les parcours hybrides dont l'AFEST (action de formation en situation de travail), y compris pour l'enseignement de spécialités.

Le SNETAP-FSU tient ici à rappeler que l'enseignement c'est d'abord faire la classe et que celle-ci n'a pas vocation, sauf situation particulière, à être virtuelle – et la crise Covid ne nous a pas appris autre chose...

- **Recommandation 16 :**

La mission propose une modification du code rural afin de supprimer les deux centres constitutifs que sont les CFAA/CFPPA pour en constituer un centre unique CFPCA (Centre de Formation Professionnelle Continue et

d'Apprentissage).

Le SNETAP-FSU dénonce cette vision de l'enseignement qui consiste à faire disparaître la différence entre la formation par apprentissage qui relève de la formation initiale, dont le but est d'éduquer et éclairer un.e jeune citoyen.ne, et la formation adulte qui relève de la formation continue et dont le but est de former des salariés par rapport à leurs parcours professionnels.

En conclusion :

Dans ce rapport commandé par le premier ministre de l'époque à deux députés de la majorité, quelques mesures que nous soutenons et qui entrent pour partie en résonance avec ce que nous avons porté aux député.es lors de l'audition et dans notre contribution écrite, mais surtout beaucoup de mesures qui selon le SNETAP-FSU font fi des fondements sur lesquels doivent reposer l'éducation et la formation à savoir la laïcité, la gratuité de l'École, ou encore le principe d'égalité sur le territoire.

Globalement ce rapport renforce la logique libérale et purement utilitariste de la formation dans le droit chemin de la loi Pénicaud de 2018 et redisons-le à rebours des fondements de l'École Républicaine...

â€” > Retrouvez le conducteur de l'Audition du 11 janvier 2022 et les contributions que le SNETAP-FSU a adressées aux député.es Osson et Geismar :

<http://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Conducteur mission AN Osson Geismar**

Post-scriptum :

Pour en savoir plus :

- [Fusion des CFAA / CFPPA ? 2 centres constitutifs d'un EPL...](#)
- [Évaluation des établissements techniques agricoles : un outil managérial à dénoncer !](#)